

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1808

21 juin 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Alessia | 86761 | Camso International S.à r.l. | 86741 |
| Altice US Holding II S.à r.l. | 86760 | Cap Investments S.A. | 86752 |
| AM International Resorts S.à r.l. | 86760 | Car International Finance S.A. | 86752 |
| Astree Partner S.A. | 86760 | Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie | 86744 |
| Atlas Investment Company 4 S.à r.l. | 86761 | CEP III Nelson Holding S.à r.l. | 86752 |
| Atlas Investment Company 5 S.à r.l. | 86761 | Charterhouse Capri II | 86745 |
| Atwood Advantage S.à r.l. | 86759 | Chrysanthes 2 S.à r.l. | 86745 |
| Audiex S.A. | 86759 | C.I.I. Luxembourg, Sàrl | 86741 |
| Aviatis S.A. | 86760 | City Car Holdings S.A. | 86745 |
| Baconsulting | 86738 | Cityhold Office Partnership S.à r.l. | 86746 |
| BDO Tax & Accounting | 86738 | CLSec 7 Lux S.à r.l. | 86755 |
| Belair Assets SA | 86739 | Cowley Investment S.à r.l. | 86750 |
| Berger Bau S.à r.l. | 86739 | D Luxembourg S.à r.l. | 86759 |
| Bernardo S.à r.l. | 86740 | Emerald Advisory S.à r.l. | 86762 |
| BG Fund Management Luxembourg S.A. | 86740 | Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à r.l. | 86762 |
| Bifico S.A. | 86740 | Expert Investor II SICAV-SIF | 86762 |
| Bo Fund IV | 86741 | Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l. | 86778 |
| BP Caplux S.A. | 86741 | Exponent S.à r.l. | 86763 |
| Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l. | 86738 | G.IT.W.S, Global IT WEB Services S.A. | 86778 |
| Bulls SR S.A. | 86738 | | |
| ByDK GmbH | 86738 | | |
| CAMCA Vie S.A. | 86750 | | |

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.291.

En date du 7 avril 2016, l'actionnaire unique de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a renouvelé les mandats de gérant de Geoffrey M. Cook, Kevin W. Stone et Seán Páircéir, jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016093694/11.

(160063598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Bulls SR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 193.974.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 8 juin 2015

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer KPMG Luxembourg, une société coopérative immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149133 et ayant son siège social au 39, Avenue John F-Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 8 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093695/15.

(160063360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

ByDK GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R.C.S. Luxembourg B 182.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093696/10.

(160063699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Baconsulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 124, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 195.499.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2016093697/12.

(160063114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 5 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 -Luxembourg
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Joseph HOBSCHEID, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Madame Joëlle LYAUDET, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Daniel HILBERT, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016093699/36.

(160063759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Belair Assets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 72.692.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 mars 2016

Le conseil d'administration de la société

A PRIS LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

Conformément à la nouvelle loi entrée en vigueur concernant les titres représentatifs au porteur et étant donné que les actions représentant le capital de la société sont représentées par des titres au porteur, l'Administrateur Unique décide de nommer Lucos Consulting Sàrl, avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange comme dépositaire de ces titres au porteur.

Référence de publication: 2016093700/14.

(160063523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Berger Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 83.456.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BERGER BAU S.à r.l., dont le siège social à L-5550 Remich, 20, rue de Macher, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2016093701/17.

(160063595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Bernardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 76.247,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.023.

—
EXTRAIT

Deux des associés de la société, à savoir Monsieur Timothy Spencer BARLOW et Monsieur Robert Grant SLOSS ont désormais l'adresse suivante:

- Standbrook House, 5th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour Bernardo S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016093702/15.

(160063078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

BG Fund Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 avril 2016:

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats de Messieurs Piero Mastroiosa, Mario Andrea Beccaria, Alexandre Schmitt, Jan Stig Rasmussen et de Mesdames Marylène Alix et Britta Jaegde-Crott en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés;

- BDO Audit, société anonyme, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, en remplacement de ERNST & YOUNG.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2016093703/21.

(160063107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Bifico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.469.

—
L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2016, accepte la démission de Monsieur Ali DJAHEL en tant qu'administrateur de catégorie B au conseil d'administration, avec effet au 6 juillet 2015.

Luxembourg, le 18.04.2016.

Pour: BIFICO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016093704/14.

(160063327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Bo Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 171.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 18 avril 2016

En date du 18 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Potelle, de Monsieur Michel Juvet, de Monsieur Rafael Anchisi, de Monsieur David Holzer et de Monsieur Philippe Meloni en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BO FUND IV

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016093708/18.

(160063770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

BP Caplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 72.864.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2016 que:

- 1) L'administrateur Monsieur Jurgen de Moor a démissionné de sa fonction en date du 23 mars 2016;
- 2) Madame Anita van Vliet née le 16 juillet 1974 à Leidschendam au Royaume des Pays-Bas, demeurant à NL-3059 PG Rotterdam, 32 Gerrit Rietveldstraat, est nommée en son remplacement pour une durée de six années à partir du 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2022.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

POUR LE CONSEIL DE GERANCE

Par mandat

Nico SCHAEFFER

Référence de publication: 2016093709/18.

(160063558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 85.415.

Monsieur Luc LEBRUN a remis sa démission, avec effet au 12 avril 2016 de son mandat de Gérant de catégorie A de la société C.I.I. Luxembourg S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.415

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093712/12.

(160063191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Camso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.607.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March,

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAMSO INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 2633, MacPherson Street, J1X 0E6, Magog, Quebec, Canada, and registered with the Companies Register (Registraire des entreprises) of Quebec under number 1149472541 (the “Sole Shareholder”),

Here represented by Regis Galiotto, notary’s clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 24, 2016.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Sole Shareholder holds the entire capital of CAMSO INTERNATIONAL S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 77.607 and incorporated, formerly under the legal form of a public company limited by shares (société anonyme) and the name Solideal International S.A., by a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 29, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 108 on February 13, 2001 (the “Company”). That the articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on March 31, 2016 and not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the share capital of the Company amounts to fifty-one million one hundred thousand US Dollars (USD 51,100,000) and is represented by (i) twenty-one (21) ordinary shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each, (ii) two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each (the “MRPS”), and (iii) two hundred (200) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each (the “Class A MRPS”).

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Consider waiving the convening formalities;
 2. Consider the conversion of two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each into two hundred ninety (290) ordinary shares of the Company with a nominal value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each;
 3. Consider the subsequent amendment of the Article 5.1 and Article 5.2 of the articles of association of the Company;
 4. Miscellaneous.
- IV. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present extraordinary general shareholder’s meeting, the Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities, as it considers having been duly convened and declares having full knowledge of the agenda of the present meeting which has been communicated to it in advance, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert two hundred ninety (290) MRPS into two hundred ninety (290) ordinary shares (collectively the “Conversion”).

The Sole Shareholder further resolves that any and all amounts allocated/booked to the share premium respectively attached to the MRPS, in accordance with Article 5.6. of the articles of association of the Company, being converted shall remain attached to the said shares and be allocated to the ordinary share premium account.

The Sole Shareholder further resolves that any and all amount booked in the so called MRPS Profit Account, attached to the MRPS being converted shall be reallocated/booked to the so called General Profit Account.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company remains set at fifty-one million one hundred thousand US Dollars (USD 51,100,000) and is now represented by three hundred eleven (311) ordinary shares and two hundred (200) Class A MRPS entirely held by the Sole Shareholder.

Third resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves that Article 5.1 and Article 5.2 of the articles of association of the Company are amended and shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company amounts to fifty-one million one hundred thousand US Dollars (USD 51,100,000).

“ **5.2.** The share capital of the Company is represented by three hundred eleven (311) ordinary shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each, all subscribed and fully paid-up (the “Ordinary Shares”) and by

two hundred (200) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) each, all subscribed and fully paid-up (the “Class A MRPSs”, and together with the Ordinary Shares, the “Shares”).”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the proxyholder of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

CAMSO INC., une société dûment constituée et valablement existante sous le droit du Canada, ayant son siège social au 2633, MacPherson Street, J1X 0E6, Magog, Québec, Canada, et immatriculée auprès du Registraire des entreprises de Québec sous le numéro 1149472541 (l' «Associé Unique»),

Ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé donnée le 24 mars 2016.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée par son mandataire a requis le notaire d'acter comme suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital de CAMSO INTERNATIONAL S.A R.L., une société à responsabilité limitée existant à Luxembourg, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.607, et anciennement constituée sous la forme d'une société anonyme et sous le nom de Solideal International S.A., suivant un acte notarié dressé par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 108 le 13 février 2001 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social de la Société s'élève à cinquante-et-un millions cent mille Dollars Américains (51.100.000 USD) et est représenté par (i) vingt-et-une (21) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune, (ii) deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune (les «PSPOR»), et (iii) de deux cents (200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune (les «PSPOR de Classe A»).

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune, en deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune;
3. Modification subséquente de l'article 5.1 et de l'article 5.2 des statuts de la Société; et
4. Divers.

IV. Que sur la base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, dans la mesure où il considère avoir été dûment convoqué et déclare avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de la présente assemblée qui lui a été communiqué en avance, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir deux cent quatre-vingt-dix (290) PSPOR en deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales ordinaires (ensemble la «Conversion»).

L'Associé Unique décide en outre que tous les montants alloués/enregistrés dans le compte de prime d'émission attaché aux PSPOR converties, conformément à l'article 5.6 des statuts de la Société, resteront attachés auxdites parts sociales et seront alloués au compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires.

L'Associé Unique décide en outre que tous les montants versés sur ce qui est désigné comme étant le Compte de Profit PSPOR, attaché aux PSPOR converties seront réalloués/enregistrés sur ce qui est désigné comme étant le Compte de Profit Général.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît que le capital social de la Société reste fixé à cinquante-et-un millions cent mille Dollars Américains (51.100.000 USD) et est désormais représenté par trois cent onze (311) parts sociales ordinaires et deux cents (200) PSPOR de Classe A entièrement détenues par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Subséquentement, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 et l'article 5.2 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**5.1.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante-et-un millions cent mille Dollars Américains (51.100.000 USD).

5.2. Le capital social de la Société est représenté par trois cent onze (311) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Parts Sociales Ordinaires»), et par deux cents (200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A d'une valeur nominale de cent mille Dollars Américains (100.000 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «PSPOR de Classe A», ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093716/154.

(160063088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.193.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093718/11.

(160063060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

—
EXTRAIT

En date du 12 avril 2016, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société a pris la résolution suivante:

- Accepter la nomination de Madame Eva Carroll, né le 4 septembre 1971 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 8 rue Notre Dame, 2240 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant C de la Société avec effet au 31 mars 2016;

- Accepter la démission de M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant C de la Société avec effet au 31 mars 2016;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Charterhouse Corporate Directors Limited, Gérant de classe A

- M. Iain MACLEOD, Gérant de classe B

- Madame Eva CARROLL, Gérant de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Charterhouse Capri II

Référence de publication: 2016093724/23.

(160063307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Chrysanthes 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2673 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 191.509.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2016093725/11.

(160063058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

City Car Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.808.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mars 2016 à Luxembourg

L'Assemblée décide :

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

3. De modifier l'adresse d'un administrateur auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:

Alain NOULLET : 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016093726/19.

(160063024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Cityhold Office Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.099.032,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.736.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ND Europe Office Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred thirty-eight thousand one hundred eleven euro and twenty cent (EUR 1,838,111.20), with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196737 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 March 2016.

The above mentioned proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Cityhold Office Partnership S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty-one euro (EUR 1,831,261.-) with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 6 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1708 of 10 July 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196736 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 6 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 6,267,771.-) so as to raise it from its present amount of one million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty-one euro (EUR 1,831,261.-) to eight million ninety-nine thousand thirty-two euro (EUR 8,099,032.-).

2 To issue six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one (6,267,771) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new shares by ND Europe Office Holding S.à r.l., Chapone S.à r.l. and by Chaptwo S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind of an aggregate amount of six hundred six million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-one euro (EUR 606,344,121.-), including share premium in an amount of six hundred million seventy-six thousand three hundred fifty euro (EUR 600,076,350.-).

4 To amend paragraph 1 of the article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 6,267,771.-) so as to raise it from its present amount of one million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty-one euro (EUR 1,831,261.-) to eight million ninety-nine thousand thirty-two euro (EUR 8,099,032.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one (6,267,771) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Chapone S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand

five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Companies under number B 200297 (“Chapone”),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 March 2016, which will remain attached hereto,

declared to subscribe to two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in the amount of one hundred ninety-three million five hundred fifty-one thousand one hundred thirty-two euro (EUR 193,551,132.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim (the “Chapone Contribution”);

The Chapone Contribution represents a value in an aggregate amount of one hundred ninety-five million five hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 195,572,765.-).

(ii) Chaptwo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Companies under number B 200304 (“Chaptwo”),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 March 2016, which will remain attached hereto,

declared to subscribe to two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in the amount of one hundred ninety-three million five hundred fifty-one thousand one hundred thirty-two euro (EUR 193,551,132.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim (the “Chaptwo Contribution”);

The Chaptwo Contribution represents a value in an aggregate amount of one hundred ninety-five million five hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 195,572,765.-).

(iii) The Shareholder, represented as above mentioned, declared to subscribe to two million two hundred twenty-four thousand five hundred five (2,224,505) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in the amount of two hundred twelve million nine hundred seventy-four thousand eighty-five euro (EUR 212,974,085.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim (the “Shareholder Contribution”, and together with the Chapone Contribution and the Chaptwo Contribution, the “Contributions”);

The Shareholder Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred fifteen million one hundred ninety-eight thousand five hundred ninety euro (EUR 215,198,590.-).

The Contributions represent a value in an aggregate amount of six hundred six million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-one euro (EUR 606,344,121.-).

Proof of the ownership by Chapone, Chaptwo and by the Shareholder of the Contributions has been given to the undersigned notary.

Chapone, Chaptwo and the Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions are described and valued (the “Report”).

The conclusions of the Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the nominal value of the six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one (6,267,771) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued by the Company, together with the share premium in the aggregate amount of six hundred million seventy-six thousand three hundred fifty euro (EUR 600,076,350.-) to be paid thereon.”

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the six million two hundred sixty-seven thousand seven hundred seventy-one (6,267,771) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Further to the above Contributions, Chapone and Chaptwo join the meeting as shareholders and are referred to, together with the Shareholder, as the “Shareholders”.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of the article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The company's issued capital is fixed at eight million ninety-nine thousand thirty-two euro (EUR 8,099,032) represented by eight million ninety-nine thousand thirty-two (8,099,032) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ND Europe Office Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million huit cent trente-huit mille cent onze euros et vingt centimes (EUR 1.838.111,20,-), dont le siège social est au 4A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196737 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 4 mars 2016.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Cityhold Office Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million huit cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-un euros (EUR 1.831.261,-), dont le siège social est au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 du 10 juillet 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196736 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 octobre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 6.267.771,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-un euros (EUR 1.831.261,-) à huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux euros (EUR 8.099.032,-).

2 Émission de six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-et-onze (6.267.771) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par ND Europe Office Holding S.à r.l., Chapone S.à r.l. et Chaptwo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature d'un montant total de six cent six millions trois cent quarante-quatre mille cent vingt-et-un euros (EUR 606.344.121,-), incluant une prime d'émission d'un montant de six cent millions soixante-seize mille trois cent cinquante euros (EUR 600.076.350,-).

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 6.267.771,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-un euros (EUR 1.831.261,-) à huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux euros (EUR 8.099.032,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-onze (6.267.771) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ont ensuite comparu:

(i) Chapone S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200297 («Chapone»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 4 mars 2016, qui restera annexée au présent acte,

a déclaré souscrire à deux millions vingt-et-une mille six cent trente-trois (2.021.633) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-et-un mille cent trente-deux euros (EUR 193.551.132,-) et a déclaré de libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport de Chapone»).

L'Apport de Chapone représente un montant total de cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 195.572.765,-);

(ii) Chaptwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200304 («Chaptwo»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 4 mars 2016, qui restera annexée au présent acte,

a déclaré souscrire à deux millions vingt-et-une mille six cent trente-trois (2.021.633) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-et-un mille cent trente-deux euros (EUR 193.551.132,-) et a déclaré de libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport de Chaptwo»).

L'Apport de Chaptwo représente un montant total de cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 195.572.765,-);

(iii) L'Associé, représenté comme ci-dessus, a déclaré souscrire à deux millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinq (2.224.505) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent douze millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 212.974.085,-) et a déclaré de libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport de l'Associé» et ensemble avec l'Apport de Chapone et l'Apport de Chaptwo, les «Apports»).

L'Apport de l'Associé représente un montant total de deux cent quinze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 215.198.590,-);

Les Apports représentent un montant total de six cent six millions trois cent quarante-quatre mille cent vingt-et-un euros (EUR 606.344.121,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété des Apports du Souscripteur a été rapportée au notaire soussigné.

Chapone, Chaptwo et l'Associé ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins à la valeur nominale des six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante-et-onze (6.267.771) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à émettre par la Société, ensemble avec le paiement d'un prime d'émission liées à ces nouvelles parts sociales d'un montant total de six cent millions soixante-seize mille trois cent cinquante euros (EUR 600.076.350,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les six millions deux cent soixante-sept mille sept cent soixante et-onze (6.267.771) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

A la suite des contributions ci-avant énoncées, Chapone et Chaptwo se joignent à l'assemblée en tant qu'associés et se trouve ci-après dénommés, ensemble avec l'Associé, les «Associés».

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux euros (EUR 8.099.032,-) représenté par huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux (8.099.032) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 mars 2016. GAC/2016/2139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093727/236.

(160063287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Cowley Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.586.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Gérant unique de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B205.393, en tant que Gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de Gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016093731/20.

(160063808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

—
L'an deux mille seize, le cinq avril.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des actionnaires de CAMCA VIE S.A. (ci-après «la Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.278, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2006.

L'Assemblée est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Martial de CALBIAC, Dirigeant agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne en tant que secrétaire Madame Corinne DROUOT, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur Monsieur Dominique HARTMANN, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur,
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation,
4. Instructions au liquidateur de réaliser aux mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III. Que la présente Assemblée a été convoquée par courrier en date du 15 avril 2016 dont preuve a été fournie au notaire instrumentant.

IV. Que sur les 49.196 (quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize) actions en circulation 49.196 (quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize) actions, soit 100% du capital social, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'Assemblée nomme la société à responsabilité limitée ATWELL ayant son siège social au 2, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.787, aux fonctions de liquidateur.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DE CALBIAC, C. DROUOT, D. HARTMANN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 7 avril 2016. 1LAC / 2016 / 11258. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093735/72.

(160063478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Cap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.156.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2016

- La démission de Madame Anne-Marie GREGIS de son mandat d'Administrateur avec effet au 26 février 2016, est acceptée.

- Madame Patrizia COLLARIN, employée privée, née le 26 juillet 1972 à Ixelles, Belgique, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur, avec effet au 26 février 2016. Elle terminera le mandat de Madame Anne-Marie GREGIS, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2016.

La cooptation de Madame Patrizia COLLARIN sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016093736/18.

(160063351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2016

- Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 18 juillet 1963, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, né à Liège (B), le 2 décembre 1971 ayant son adresse professionnelle au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass et Monsieur Christian François, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 1^{er} avril 1975, demeurant 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs Alain Vasseur, Roger Caurla et Celso Gomes, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021;

- La société Fiscoges, Société à responsabilité limitée, domiciliée au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.051 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société Triple A Consulting, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Certifié sincère et conforme

Car International Finance S.A

Référence de publication: 2016093737/20.

(160063677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

CEP III Nelson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 191.908.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Nelson SCSp, a société en commandite spéciale, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191 033 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1635 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Amélie Burus, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CEP III Nelson Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191 908, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500 (the “Company”), whose deed of incorporation was enacted by Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 November 2014, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 3790 of 9 December 2014 and whose bylaws have not been amended since.

The appearing party, representing as stated above, representing the whole share capital of the Company and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company CEP III Nelson GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.012, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, and having a share capital amounting to EUR 12,500.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. It may carry out all the deeds provided by article 145 of the Law without previous general meeting authorization, if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as auditor of the liquidation (commissaire à la liquidation) of the Company CEP III Advisor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.713, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEP III Nelson SCSp, une société en commandite spéciale, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191 033, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1635 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mme Amélie Burus, employée privée, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'unique associé de CEP III Nelson Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 908, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500 (ci-après la "Société"), constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3790 le 9 décembre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société par anticipation et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur CEP III Nelson GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.012, ayant un capital social de EUR 12.500.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi sur les Sociétés. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme commissaire à la liquidation de la Société CEP III Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.713, ayant un capital social de EUR 12.500

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par le présent acte pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement de corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la personne comparante, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: Amélie Burus, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2016. Relation: EAC/2016/8923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016093739/128.

(160063803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

CLSec 7 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 350.506,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 201.763.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CLSec Holdings 7 Limited, a limited liability company, organized under the laws of the Bermudas, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 50754 (the "Sole Shareholder");

represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, by virtue of proxies under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 7 Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 201763 (the "Company").

II.- That the 335,791 (three hundred thirty-five thousand seven hundred ninety-one) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 14,715 (fourteen thousand seven hundred fifteen United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 335,791 (three hundred thirty-five thousand seven hundred ninety-one United States Dollar) to USD 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six United States Dollar) by the issuance of 14,715 (fourteen thousand seven hundred fifteen) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium in the aggregate amount of USD 132,431 (one hundred thirty-two thousand four hundred thirty-one United States Dollar);

2. Subscription and payment by the shareholder of the new shares by way of contribution in kind;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 14,715 (fourteen thousand seven hundred fifteen United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 335,791 (three hundred thirty-five thousand seven hundred ninety-one United States Dollar) to USD 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six United States Dollar) by the issuance of 14,715 (fourteen thousand seven hundred fifteen) new shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in the aggregate amount of USD 132,431 (one hundred thirty-two thousand four hundred thirty-one United States Dollar), the whole to be fully paid up through contribution in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares together with the Share Premium in the Company.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through contributions in kind as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the New Shares consists in:

- 1 (one) ordinary share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of AS Air Lease XXVII (Ireland) Limited, a limited liability company existing under the laws of Ireland, having its registered office at 28-32 Pembroke Street Upper, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office; and

- a receivable amounting to USD 147,145 (one hundred forty-seven thousand one hundred forty-five United States Dollar),

(hereafter referred to as the "Contribution" or the "Assets").

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of the Assets has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 24 March 2016, which shall remain attached to this deed to be promptly filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Hervé Marsot, manager;
- b) Julie K. Braun, manager; and
- c) Timothy Fenwick, independent manager,

all represented here by Mrs. Marisa Gomes, prenamed, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L- 4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Sole Shareholder: 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all the 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be below taken.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six United States Dollar), represented by 350,506 (three hundred fifty thousand five hundred six) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further matter to discuss the meeting was closed.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de mars

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLSec Holdings 7 Limited, une société à responsabilité limitée établie en constituée selon les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, immatriculée auprès du registre de commerce de Bermuda sous le numéro 50754 (l'«Associé Unique»);

représenté par Mme. Marisa Gomes, employée privé, résidant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. La partie comparante est l'associé unique de CLSec 7 Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie en constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201763. (la «Société»).

II. Les 335,791 (trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 14,715 (quatorze mille sept cent quinze Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de USD 335,791 (trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze Dollar Américain) à USD 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six Dollar Américain) par l'émission de 14,715 (quatorze mille sept cent quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de USD 132,431 (cent trente-deux mille quatre cent trente-et-un Dollar Américain);

2. Souscription et libération par l'associé unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 14,715 (quatorze mille sept cent quinze Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de USD 335,791 (trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze Dollar Américain) à USD 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six Dollar Américain) par l'émission de 14,715 (quatorze mille sept cent quinze) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de USD 132,431 (cent trente-deux mille quatre cent trente-et-un Dollar Américain), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement souscrites par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de:

- 1 (une) action ordinaire, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain), représentant la totalité du capital social d'AS Air Lease XXVII (Ireland) Ltd., une société à responsabilité limitée, de droit irlandais, ayant son siège social à 28-32 Pembroke Street Upper, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès de registre de commerce irlandais; and
- une créance d'un montant de USD 147,145 (cent quarante-sept mille cent quarante-cinq Dollar Américain), (l'«Apport» ou les «Actifs»).

Evaluation

L'évaluation des Actifs a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 24 mars 2016, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Hervé Marsot, gérant;
- b) Julie K. Braun, gérante; et
- c) Timothy Fenwick, gérant indépendant.

Tous représentés par Mme Marisa Gomes, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- l'Associé Unique: 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six) parts sociales;

Le notaire constate que les 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six Dollars Américains) représenté par 350,506 (trois cent cinquante mille cinq cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Déclaration

Dont Acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2016. Relation: EAC/2016/7639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016093750/196.

(160063396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

D Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093767/13.

(160063209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Atwood Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.684.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société

L'associé unique de la Société acte la démission de M. Anthony H. DYNE de son mandat en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 mars 2016.

L'associé unique de la Société nomme M. Mark STEWART, «marketing manager», né le 27 décembre 1968 à South Brisbane, Australie, demeurant professionnellement à Suite 10-02, Etage 10, Menara Binjai, No. 2, Jalan Binjai, Off Jalan Ampang, 50450 Kuala Lumpur, Malaisie, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093681/16.

(160063841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 5 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président et administrateur délégué

- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Joseph HOBSCHEID, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016093682/23.

(160063733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Altice US Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093670/13.

(160063159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

AM International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.083.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016093671/10.

(160063103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Astree Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016093678/10.

(160063842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Aviatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.672.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 29 septembre 2015

L'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler en qualité d'administrateur de la Société pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société, qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg,

Référence de publication: 2016093683/12.

(160063701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.823.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 11 avril 2016

L'associé unique prend connaissance et accepte la démission de Madame Christina MENZEL de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur David GARNIER, demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016093645/14.

(160063659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.791.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 11 avril 2016

L'associé unique prend connaissance et accepte la démission de Madame Christina MENZEL de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur David GARNIER, demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016093646/14.

(160063662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 avril 2016

Nominations statutaires

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Carlo Alberto MONTAGNA, Président
- M. Alberto CAVADINI, Administrateur
- M. Giuseppe DISTEFANO, Administrateur
- M. Fabio GNECCO, Administrateur

L'Assemblée constate l'échéance du mandat du Réviseur d'entreprises et procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Deloitte Audit pour l'exercice 2016.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016093664/20.

(160063334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Emerald Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/a, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.941.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 6 Avril 2016

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de trois ans, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Monsieur Adrien COULOMBEL, né le 08 juin 1982 à Amiens (France) et demeurant au 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la société,
- Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, né le 26 septembre 1969 à Huy (Belgique), et demeurant au 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la société,
- Monsieur Marek Racieski, né le 06 mars 1946 à Lincoln (Royaume-Uni) et demeurant au 14A/17 Moniuszki, PL-40-006 Katowice (Pologne), en tant que gérant de catégorie A de la société,
- Mr Jacek Markowski, né le 05 mars 1975 à Szczecin (Pologne), et demeurant au Villa 3, Triq San Frangisk T' Assisi, Bahar Ic-Caghaq (Malta), en tant que gérant de catégorie A de la société,
- Mr Krzysztof Kubala, né le 29 septembre 1958 à Zakopane (Pologne), et demeurant au Fl 2, Dolphin Court, M- SLM 15 Tigne Seafont, Sliema (Malta), en tant que gérant de catégorie A de la société.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Pour extrait conforme

Pour la société Emerald Advisory S.à r.l.

Référence de publication: 2016093804/24.

(160063738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093805/13.

(160063408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Expert Investor II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 184.205.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 22 mars 2016 a renouvelé les mandats de Messieurs Cédric Jauquet et Emil Stark, en tant que membres du conseil d'administration d'Expert Investor II SICAV-SIF.

De plus, l'assemblée a nommé Mr. Antonio Silva en tant que membre du conseil d'administration, en remplacement de Mr. Robert Archbold, membre démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Cédric Jauquet, Membre du conseil d'administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Antonio Silva, Membre du conseil d'administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Emil Stark, Membre du conseil d'administration

Uetlibergstr. 231, CH-8045 Zurich

PricewaterhouseCoopers S.C, a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016093815/23.

(160063131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Exponent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.404.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, a Spanish private equity entity managed by MCH Private Equity Investments, a management company of closed investment entities, with address at Plaza de Colón, 2, Torre I, Planta 17, Madrid, 28046, Spain,

Hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, having been initialed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a “société à responsabilité limitée” which such appearing party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 2. The Company's name is “Exponent S.à r.l.”.

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They shall for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each divided into:

- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class A shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class A Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class B shares with a nominal value EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class B Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class C shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class C Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class D shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) (the "Class D Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class E shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class E Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class F shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class F Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class G shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class G Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class H shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class H Shares");
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class I shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class I Shares"); and
- 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class J shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "Class J Shares").

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

The shares are freely transferable in case of a sole shareholder.

The shares are freely transferable in case of simultaneous transfer of any and all issued and outstanding shares in the Company.

Otherwise, shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company shall always satisfy the minimum share capital imposed by the Law.

In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

Such repurchase and cancellation of any Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In the event of a reduction of the share capital of the Company through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), such Class of Shares being repurchased and cancelled entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares, held by them repurchased and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this article 11, the capital terms mentioned above shall have the following meanings:

| | |
|------------------------------|---|
| Available Amount | means the total amount of profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves and any share premium paid on and connected to the shares of the repurchased and cancelled Class of Shares, including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-2 (1) b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved P = any freely distributable reserve and any freely distributable share premium paid on and connected to the shares of the repurchased and cancelled Class of Shares, including, as relevant, the amount share premium or assimilated premium paid on and connected to the shares of the repurchased and cancelled Class of Shares, and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the relevant Class of Shares to repurchased and cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles. |
| Cancellation Value Per Share | shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. |
| Total Cancellation Amount | shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with Article 72-2 (1) b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such Class of Shares as at the time of its repurchase and cancellation. Nevertheless, the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never |

| | |
|----------------------|---|
| | be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be). |
| Interim Accounts | means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles, as at the relevant Interim Account Date. |
| Interim Account Date | means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares. |

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager (s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated, if any, as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration (if any), determined by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) in accordance with the conditions set forth in article 15 of these Articles.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound (i) by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any one category A manager and any one category B manager, or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 12 of the Articles.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. A chairman pro tempore chosen among the members of the board of managers may be appointed by the board of managers for a specific meeting of such board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means any another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number does not exceed 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation in writing, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, provided that resolutions to change the nationality of the Company shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at the unanimity.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law. Resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and

be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d'entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate(s).

Dividend - Reserves

Art. 21. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by Law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, (i) by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, (ii) by carrying it forward or (iii) by distributing it, together with carried forward profits and distributable reserves, if any, to the shareholders or sole shareholder (as the case may be).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution

shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares) in addition to the initial dividend distribution rights of such Class of Shares as above set forth.

Art. 22. Subject to the provisions of article 21 above of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, managed by MCH Private Equity Investments, a management company of closed investment entities, prenamed, here represented as mentioned above, subscribes to respectively 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class A shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class B shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class C shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class D shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class E shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class F shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class G shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class H shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class I shares and 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class J shares, in the Company, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro). The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), is at the disposal of the Company.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2016.

Description of the contribution

The contribution made by MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, against the issuance of respectively 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class A shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class B shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class C shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class D shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class E shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class F shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class G shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class H shares, 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class I shares and 125,000 (one hundred twenty-five thousand) Class J shares, in the Company, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), consists in EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mrs. Barbara Neuerburg, company director, born on 18 May 1979 in Krumbach (Schwaben), Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2) Is appointed as category B manager:

- Mr. Sébastien Risser, company director, born on 16 February 1978 in Laxou (France), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound (i) by the joint signature of any one category A manager and any one category B manager or (ii) by the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with the article 12 of the Articles.

3) The Company shall have its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, une «private equity entity» espagnole gérée par MCH Private Equity Investments, une société de gestion d'entités d'investissement de type fermé, avec adresse au Plaza de Colón, 2, Torre I, Planta 17, Madrid, 28046, Espagne,

ici dûment représentée par Mme Sofía Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer.

Dénomination sociale - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

Art. 2. La Société portera la dénomination sociale suivante: “Exponent S.à r.l.”.

Art. 3. L'objet social de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière quelconque à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les “Affiliées”), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler à la Société accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus décrits ou l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales avec une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un Euros) chacune, divisé en:

- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe G");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe H");
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les "Classes de Parts Sociales" selon le cas, ou individuellement comme une "Classe de Parts Sociales". Toutes les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les "parts sociales" selon le cas, ou individuellement comme une "part sociale".

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas d'associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles en cas de transfert simultané de toutes les parts sociales émises et existantes de la Société.

Autrement, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières sous réserve cependant que la Société respecte à tout moment le capital social minimum requis par la Loi. Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Classes de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Le rachat et l'annulation de toute Classe de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le biais de rachat et de l'annulation de toute Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), ladite Classe de Parts Sociales rachetée et annulée donne droit à ses détenteurs (au prorata de leurs participations dans cette Classe de Parts Sociales) à cette portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), et les détenteurs des parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu'ils détiennent rachetée et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites définies par la Loi.

Pour les besoins de cet article 11., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus doivent avoir la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et toute prime d'émission payée sur et liée aux parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée, y compris tous fonds distribuables, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/ les Classe(s) de Parts Sociales à racheter et annuler, étant étendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des sommes distribuables conformément à l'article 72-2 (1) b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que reflétés dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans quelconque doublon) de sorte que:

$$MD = (PN + RD) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices (incluant les profits reportés), incluant les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés

RD = toutes réserves librement distribuables et toutes primes d'émission librement distribuables payée sur et liée aux parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée, incluant, selon le cas, le montant de la prime d'émission ou de toute prime assimilée payée sur et liée aux parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée et le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

| | |
|---------------------------------------|--|
| Montant d'Annulation par Part Sociale | signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée. |
| Montant Total d'Annulation | signifie le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 (1) b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite Classe de Parts Sociales au moment de son rachat et de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notification écrite et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un quelconque associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notification écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas). |
| Comptes Intérimaires | signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes établi conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernée. |
| Date des Comptes Intérimaires | signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée. |

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s), le cas échéant, comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération (le cas échéant), fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) conformément aux conditions stipulées à l'article 15 de ces Statuts.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, "ad nutum" et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent(s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément avec cet article 12 des Statuts.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de son agent, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son/leurs mandat(s).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président présidera alors toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Un président pro tempore choisi parmi les membres du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour une réunion spécifique de ce conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par tout gérant.

Pour chaque réunion du conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant alors être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques tout autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y inclus moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion du conseil de gérance ou y étant représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation par écrit, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, étant entendu que la décision de changer la nationalité de la Société ne pourra être prise qu'en assemblée générale extraordinaire des associés à l'unanimité.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Ses résolutions doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé (s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les réviseurs d'entreprises enregistrés auprès du registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. Au moins cinq pourcent (5%) des profits annuels nets de la Société seront alloués chaque année à la réserve légale. Cette allocation à la réserve légale cessera d'être requise dès lors que et aussi longtemps que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) déterminera la manière dont le reliquat des profits annuels nets sera disposé (i) par l'allocation de tout ou partie du reliquat à une réserve ou à une provision, (ii) par le report à nouveau ou (iii) par sa distribution, ensemble avec les profits reportés à nouveau et les réserves distribuables aux associés ou à l'associé unique (selon le cas).

A chaque exercice pour lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des profits nets et des réserves disponibles dérivés des revenus non répartis, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir des distributions de dividendes relatifs au dit exercice d'un montant de zéro point vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, et puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront en droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales existante (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suivant son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividende sera alors alloué à la dernière Classe de Parts Sociales existante précédente dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. initialement les Parts Sociales de Classe I) en supplément des droits initiaux à la distribution de dividende de ladite Classe de Parts Sociales tel que prévu ci-dessus.

Art. 22. Sous réserve des stipulations de l'article 21 ci-dessus des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas) sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), peut décider de distribuer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un état intermédiaire préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et démontrant que suffisamment de fonds distribuables sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant qui sera distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société, incluant les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué aux associés ou à l'associé unique (selon le cas) de sorte à accomplir exactement le même résultat économique que les règles de distribution telles que définies pour les distributions de dividendes.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Paiement

MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, une «private equity entity» espagnole gérée par MCH Private Equity Investments, une société de gestion d'entités d'investissement de type fermé, précitée, ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit à respectivement 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe A, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe B, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe C, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe D, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe E, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe F, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe G, 125.000 (cent vingt-cinq

mille) Parts Sociales de Classe H, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe I et 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe J, dans la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro). Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 euros est à la disposition de la société.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Description de l'apport

L'apport fait par MCH Iberian Capital Fund III, Fondo de Capital Riesgo, en échange de l'émission de respectivement 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe A, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe B, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe C, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe D, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe E, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe F, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe G, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe H, 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe I et 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Classe J, dans la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) en espèce.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,-euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Mme Barbara Neuerburg, directrice de sociétés, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Schwaben), Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Est nommé gérant de catégorie B:

- M. Sébastien Risser, directeur de sociétés, né le 16 février 1978 à Laxou (France), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée (i) par la signature conjointe d'un gérant quelconque de catégorie A et d'un gérant quelconque de catégorie B, ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de tout agent (s) à qui des pouvoirs ont été conférés conformément à l'article 12 des Statuts.

3) Le siège social de la Société est établi au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: EAC/2016/7223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016093817/818.

(160063398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093818/13.

(160063216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

G.IT.W.S, G.IT.W.S, Global IT WEB Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 205.135.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société NORAM INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159714, ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Mukesh PRAYAGSING, consultant informatique, né à Port-Louis, Ile Maurice, le 25 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider et par Monsieur Fabrice Legrand, né à Verviers le 13 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C Rue Gabriel Lippmann,

Ici représentés par Monsieur Mukesh PRAYAGSING, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Munsbach, le 23 mars 2016,

Laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) «Action» signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société;
- b) «Actionnaire» signifie: tout propriétaire d'Actions;
- c) «Administrateur» signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;
- d) «Assemblée Générale» signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;
- e) «Conseil d'Administration» signifie: le conseil d'administration de la Société;
- f) «Jour(s) ouvrable(s)» signifie: le(s) jour(s) d'ouverture des banques à Luxembourg;
- g) «Loi» signifie: la loi relative aux sociétés commerciales du 10 Août 1915 tel que modifiée;
- h) «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 8 des Statuts;
- i) «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'Article 4 des Statuts;
- j) «Statuts» signifie: les statuts de la Société.

Art. 2. Forme et dénomination. Il est formé entre la comparante et tous ceux qui seront propriétaires d'actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination «Global IT WEB Services S.A.» (la «Société») en abrégé G.IT.W.S. régie par la Loi et par les Statuts.

Art. 3. Durée.

(1) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(2) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire, adoptée conformément aux Statuts.

Art. 4. Siège social.

(1) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité de ses membres, décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.

(3) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 5. Objet.

(1) La Société a pour objet l'étude et la réalisation de projets informatiques de toute nature, au profit d'entreprises privées ou publiques et d'administrations publiques de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la commercialisation, la distribution, la vente et la consultance en matière de gestion, services informatiques, sécurité de l'infrastructure informatique, technologie informatique, software et hardware, services d'accès via des réseaux de télécommunications et internet à des ensembles partagés de ressources informatiques partagées configurables (réseau, serveurs, stockage, applications et services), services informatiques de mise à disposition de données délocalisées sur le réseau, services d'externalisation de procédures d'entreprises, fourniture de services réseaux, stockages de fichiers, hébergement de serveurs, fournitures de solutions de communications substituant aux matériels et serveurs locaux des ressources partagées sur internet, fourniture de matériel et de solutions logicielles pour la réalisation de centres de données.

(2) La Société a encore pour objet la prise en charge du fonctionnement des systèmes informatiques permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers d'entreprises privées ou publiques et d'administrations publiques de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

(3) La Société est encore habilitée à effectuer la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques visés aux points (1) et (2) du présent Article.

(4) La Société peut en outre accomplir toutes opérations et transactions commerciales, industrielles ou financières, notamment toutes opérations et transactions portant sur des biens mobiliers ou immobiliers. Elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

(5) La Société peut notamment acquérir des instruments financiers de quelque nature que ce soit, et des droits y attachés, par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière et pourra les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur et gérer tous brevets, marques, noms de domaine, droits de propriété intellectuels de quelque nature que ce soit et autres droits se rattachant directement ou indirectement à ces brevets, marques, noms de domaine, ou droit de propriété intellectuels, ou toute licence en relation avec ces derniers.

(6) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts. Elle peut procéder à l'émission d'obligations ou emprunts.

(7) La Société peut fournir toutes prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet. Elle peut en général prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance qui pourraient être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 6. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trente-deux mille (32.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Variations du Capital social.

(1) Le capital peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts et les conditions de quorum et de majorité requises par l'Article 13 des Statuts.

(2) La Société peut acquérir ou racheter ses propres Actions conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Art. 8. Forme des Actions.

(1) Les Actions sont uniquement nominatives.

(2) La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux Actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires lui seront envoyées, le nombre d'Actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués sur ces Actions. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un Actionnaire, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.

(3) La cession d'Actions s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Indivisibilité des Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembrée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Actions(s) vis-à-vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 10. Cession et transmission des Actions.

10.1 Dispositions communes.

(1) Les dispositions du présent Article 10 s'appliquent à tout transfert, volontaire ou forcé, à titre onéreux ou à titre gratuit, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété, d'Actions, de droits de souscription ou de tous autres titres donnant droit à l'acquisition d'Actions, en ce compris les obligations convertibles, les obligations avec droits de souscription en Actions.

(2) Toutes les notifications faites en exécution du présent Article 10 se font par lettre recommandée à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition apposée sur le récépissé de la recommandation postale. Les lettres peuvent être valablement adressées aux Actionnaires à la dernière adresse connue de la Société telle qu'elle figure dans le Registre des Actionnaires.

(3) La Société refusera de reconnaître tous transferts autres que ceux effectués en conformité avec les Statuts et n'aura aucune obligation d'inscrire dans ses livres (en particulier le Registre des Actionnaires) tout changement dans la propriété des Actions réalisé à la suite d'un transfert non conforme avec les Statuts.

(4) Tout dommage résultant pour l'acquéreur ou pour la Société d'un tel refus sera supporté par l'Actionnaire ayant causé ce transfert d'Actions non conforme avec les Statuts.

10.2 Droit de préemption.

(1) Chacun des Actionnaires consent à ses co-Actionnaires un droit de préemption sur ses Actions, aux mêmes termes et conditions conformément à ce qui est énoncé aux points (2) à (6) du présent Article 10.2 des Statuts.

(2) Le droit de préemption des co-Actionnaires s'exerce au prorata de leur participation dans le capital de la Société et sans fractionnement d'Action.

(3) L'Actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses Actions (ci-après l'«Actionnaire Cédant») doit en aviser chacun de ses co-Actionnaires en indiquant le nombre et le numéro des Actions qu'il entend céder, le prix demandé par Action, l'identité du candidat-cessionnaire, personne physique ou morale, son domicile ou siège social, ainsi que toutes les autres conditions de la cession (ci-après le «Projet de Cession»). Dans le cas d'un candidat-cessionnaire personne morale, le Projet de Cession doit indiquer les ayants droits économiques effectifs de cette personne morale.

(4) Dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la notification du Projet de Cession par l'Actionnaire Cédant, les co-Actionnaires font savoir à celui-ci s'ils exercent ou non leur droit de préemption en mentionnant le nombre d'Actions qu'ils désirent acquérir ainsi que leur prix total. L'absence de réponse dans ledit délai de vingt (20) Jours Ouvrables vaut renonciation au droit de préemption. Les co-Actionnaires peuvent aussi renoncer expressément à leur droit de préemption par lettre recommandée adressée à l'Actionnaire Cédant dans ce même délai.

(5) Le non-exercice total ou partiel par un co-Actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres co-Actionnaires et ce toujours au prorata du nombre d'Actions dont ces co-Actionnaires sont propriétaires. L'Actionnaire Cédant en avise ces co-Actionnaires dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de l'expiration du délai prévu à l'alinéa qui précède et, dans quinze (15) Jours Ouvrables de cette dernière information, ces co-Actionnaires font savoir à celui-ci s'ils exercent ou non leur droit de préemption accru en mentionnant le nombre d'Actions qu'ils désirent acquérir. L'absence de réponse dans ledit délai de quinze (15) Jours Ouvrables vaut renonciation à ce droit de préemption accru. Les co-Actionnaires peuvent aussi renoncer expressément à ce droit de préemption accru par lettre recommandée adressée à l'Actionnaire Cédant dans ce même délai.

(6) Si le nombre d'Actions pour lequel les droits de préemption ont été exercés est inférieur au nombre d'Actions offertes ou si le droit de préemption n'a pas été exercé, l'Actionnaire Cédant pourra à son choix, sous réserve des dispositions de l'Article 10.3 des Statuts, céder au candidat cessionnaire les Actions n'ayant pas fait l'objet des droits de préemption.

10.3 Droit de sortie conjointe.

(1) Pour les Actions pour lesquelles les droits de préemption n'ont pas été exercés en application de l'Article 10.2 des Statuts, il s'ouvre au profit des co-Actionnaires de l'Actionnaire Cédant un droit de sortie conjointe, chaque co-Actionnaire disposant du droit de céder au candidat cessionnaire, en même temps que l'Actionnaire Cédant et aux mêmes conditions, notamment de prix, un nombre d'Actions dont le pourcentage, par rapport au nombre d'Actions total qu'il détient, sera égal au pourcentage d'Actions cédées par l'Actionnaire Cédant par rapport au nombre total d'Actions qu'il détient.

(2) Si les Actions pour lesquelles les droits de préemption n'ont pas été exercés en application de l'Article 10.2 des Statuts représentent plus de 50 % de la participation de l'Actionnaire Cédant, le droit de sortie conjointe pourra être exercé

par chacun des co-Actionnaires de l'Actionnaire Cédant pour la totalité de leur participation, chacun des co-Actionnaires disposant du droit de céder au candidat cessionnaire, en même temps que l'Actionnaire Cédant et aux mêmes conditions, notamment de prix, la totalité des Actions qu'il détient.

(3) Ce droit de sortie conjointe est exercé dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant l'expiration des délais fixés à l'Article 10.2 (5) des Statuts.

Art. 11. Assemblée Générale.

(1) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, cette assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.

(2) L'Assemblée Générale sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

(1) L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les Actionnaires.

(2) L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par les Statuts. Elle dispose notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

(3) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale soit tenue en conformité avec les exigences de prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations et les exigences de quorum et de majorité prévues par l'Article 13 des Statuts.

Art. 13. Quorum et vote aux Assemblées Générales.

(1) Chaque Actionnaire de la Société a droit à une voix pour chaque Action détenue dans la Société, sauf dans les cas où la Loi le prévoit autrement.

(2) Tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, que ce mandataire soit Actionnaire ou non.

(3) Sauf dans les cas où la Loi le prévoit impérativement autrement, les résolutions ne peuvent être adoptées par l'Assemblée Générale que si 60% au moins du capital y est représenté et que ces résolutions réunissent au moins 60% des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées Générales ordinaires, et au moins deux tiers des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Art. 14. Avis de convocation.

(1) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

(2) Au cas où tous les Actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 15. Le Conseil d'Administration.

(1) La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, dont au moins un Administrateur «A», au moins un Administrateur «B» et au moins un Administrateur «C», Actionnaires ou non. Le nombre des membres du Conseil d'Administration pourra cependant être réduit à un Administrateur si toutes les Actions sont détenues par un seul Actionnaire conformément à l'article 51 de la Loi.

(2) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(3) Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

(4) Le Conseil d'Administration désignera un président (le «Président») parmi ses membres.

(5) En cas de vacance d'un poste d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité simple, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas) pour pourvoir à cette vacance de poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, étant entendu qu'un Administrateur d'une catégorie ne pourra être remplacé que par un Administrateur de même catégorie.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

(1) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.

(2) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

(3) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un Administrateur ou autre personne déléguée à ces fins par le Conseil d'Administration.

(4) Sauf pour les matières visées au point (5) du présent Article, la Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, du ou

des Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société auxquels le Conseil d'Administration aura délégué, en tout ou en partie, ses pouvoirs de gestion journalière conformément à l'Article 19 des Statuts, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 19 des Statuts.

(5) Dans les matières suivantes, que celles-ci concernent la Société ou ses filiales directes ou indirectes, la Société ne se trouve engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B:

- (a) Transactions, engagements, dépenses, investissements au-delà d'un seuil de cent mille euros (EUR 100.000,-);
- (b) Acquisitions ou actes de dispositions de sociétés;
- (c) Conclusion de contrats et/ou d'engagements non usuels et/ou tout contrat important à long terme;
- (d) Prêts, emprunts, crédits, garanties ou indemnités;
- (e) Coentreprise;
- (f) Constitution de filiales;
- (g) lancement ou arrangements de litiges significatifs ne relevant pas du cours normal des affaires;
- (h) Actes de disposition d'actifs ayant une valeur comptable ou une valeur de marché supérieure à cent mille euros (EUR 100.000,-);
- (i) Approbation de budgets annuels ou autres, et/ou de business plans;
- (j) Contrats avec des membres du Conseil d'Administration, des Actionnaires, personnes ou entités ayant un lien avec de tels membres ou Actionnaires (sauf que dans ce cas, tout Administrateur ayant un intérêt en conflit avec celui de la Société dans une telle transaction ne prendra pas part au vote);
- (k) Investissement ne relevant pas de l'activité principale de la Société ou ne relevant pas du cours normal des affaires de la Société;
- (l) Disposition, résiliation, ou cessation de brevets, marques, noms de domaines, licences, ou autres droits en relation avec ceux-ci;
- (m) Acceptation de tout amendement important aux conditions de brevet, marques, noms de domaines, licences ou autres droits en relation avec ceux-ci;
- (n) Introduction (ou amendement) de/à tout plan de prévoyance social (y inclus, partage de bénéfice, bonus, plans d'intéressement);
- (o) Acomptes sur dividendes.

(6) Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi et de l'Article 15 (1) des Statuts, la composition du Conseil d'Administration a été limitée à un Administrateur, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique. Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 17. Réunions du Conseil d'Administration.

(1) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présents à une telle réunion.

(2) Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si tous les Administrateurs sont présents ou représentés.

(3) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 18. Décisions du Conseil d'Administration.

(1) Les décisions du Conseil d'Administration, y compris celle concernant la révocation du Président, sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à condition que ces résolutions soient approuvées par au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B.

(2) En cas de partage des voix, le Président n'a jamais de voix prépondérante.

(3) Les décisions du Conseil d'Administration prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

(4) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un desdits documents. Ces résolutions écrites seront insérées dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 19. Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. Une telle délégation nécessite une décision du Conseil d'Administration qui requiert la présence et/ou représentation de tous les Administrateurs et l'approbation de tous les Administrateurs.

Art. 20. Rémunération et indemnisation des Administrateurs.

(1) A moins que l'Assemblée Générale n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.

(2) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec ses fonctions ou en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

Art. 21. Commissaires et/ou réviseurs.

(1) Les informations comptables seront révisées, suivant prescriptions légales applicables à la Société, soit par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s), soit par un ou plusieurs commissaire(s), Actionnaire(s) ou non, lesquels seront nommés par l'Assemblée Générale pour une durée ne dépassant pas six ans. Ce(s) réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) ou ce(s) commissaire(s) seront rémunérés par la Société.

(2) Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) ou le(s) commissaire(s) révisera(ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 22. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

Art. 23. Situation financière.

(1) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

(2) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) ou commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes, lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 24. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux Administrateurs et réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s) ou commissaire(s) conformément à la Loi.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

(1) L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

(2) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

(3) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminée par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserves et de provisions.

(4) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué et à l'Article 18 des Statuts.

Art. 26. Dissolution.

(1) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société dans les conditions prévues par les présents Statuts.

(2) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

Art. 27. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se réunit en 2017.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

NORAM INVESTMENTS S.A., préqualifiée 32.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante ès-qualité qu'elle agisse, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en Assemblée Générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des Administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Est nommé aux fonctions d'Administrateur A:

- Monsieur Mukesh PRAYAGSING, consultant informatique, né à Port-Louis, Ile Maurice, le 25 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

Est nommé aux fonctions d'Administrateur B:

- Monsieur Philippe CAHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine;

Est nommé aux fonctions d'Administrateur C:

- Monsieur Georges Rodolphe MARCK, consultant informatique, né à Algrange, France, le 28 septembre 1962, demeurant à F-57270 Richemont, 3 rue du Moulin.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- la société à responsabilité limitée NeoConsult S. à r.l, ayant son siège social à L--8399 Windhof, 11, route des 3 Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197448.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Prayagsing et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6732. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089456/361.

(160057528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.